

Le 8 juin 2012

Par messagerie

Me Steve Cadrin
400-1200, boul. Chomedey
Laval, Québec
H7V 3Z3

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

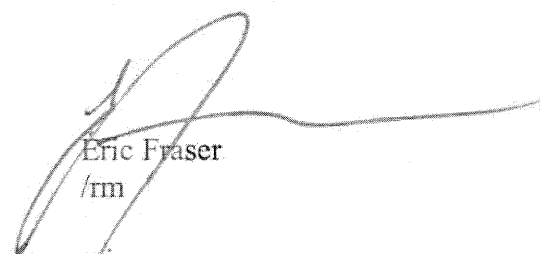
Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013
Dossier Régie: R-3776-2011
Notre dossier : R045294 FE

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 79 709,67 \$ en paiement des frais de participation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2012-058 rendue par la Régie de l'énergie, le 24 mai 2012.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser

/rm

P.J.

c.c.: Régie de l'énergie